



LA VILLE DE NEUCHÂTEL COMMUNIQUE

Aux représentants des médias

Stade de La Maladière : nouveau contrat de bail avec Pro'Imax

Madame,
Monsieur,

La Ville de Neuchâtel et la société Pro'Imax SA ont convenu d'un nouveau contrat de bail pour l'utilisation du stade de La Maladière. Les nouvelles conditions de loyer entrent en vigueur de manière rétroactive au 1^{er} juillet 2008 et sont valables pour les 5 prochaines années.

Le réexamen des conditions de location était prévu dans le premier bail signé en juillet 2006. Pro'Imax SA a formulé cette demande le 29 janvier dernier, car les charges résultant du bail ne permettaient plus à Neuchâtel Xamax SA de remplir pleinement le but social qui lui est assigné.

Le nouveau contrat de bail résulte en grande partie du mandat d'expertise dont le stade a fait l'objet et qui avait été convenu entre les parties. Le montant de la location annuelle a été réduit et se situe désormais à env. 600'000 francs, taxe sur les spectacles incluse, montant qui sera confirmé même en cas de suppression du principe de la perception d'une telle taxe.

Par ailleurs, la Ville de Neuchâtel renonce à exiger de Pro'Imax SA le paiement des arriérés sur la saison 2007-2008. En contrepartie, Pro'Imax SA renonce à exiger le montant des investissements qu'elle déclare avoir engagés dans le stade.

Les loyers de juillet à décembre 2008 seront réglés avant la fin de l'année.

La Direction des sports tient à cette occasion à rappeler l'engagement de la Ville de Neuchâtel en faveur du sport et des infrastructures qui lui sont liées. Elle souligne en particulier son soutien aux mouvements juniors des clubs qui se caractérise par la mise à disposition gratuite des équipements pour la jeunesse en général et relève les dimensions de cohésion sociale et de santé publique du sport.

En ce qui concerne plus précisément le football, il convient aussi de mentionner la construction des nouvelles installations de Pierre-à-Bot et l'appui nécessaire à la concrétisation du complexe sportif de La Maladière.

C'est dans cet esprit de développement et de partenariat que les deux parties se félicitent de l'accord signé aujourd'hui.

Direction des sports

Neuchâtel, le 25 novembre 2008



Renseignements complémentaires: Mme Françoise Jeanneret, conseillère communale, directrice des sports, ☎ 032 717 75 01